Interpellation présentée par le député: M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 22 mars 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Plus de 250 millions de nouvelles charges structurelles: quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour respecter son plan financier quadriennal?

Quatre décisions ont, depuis le début de cette législature, fait s'envoler de plus de deux cents millions les charges de l'Etat.

- La nouvelle interprétation par le Conseil fédéral, inconnue lors du vote populaire de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), se traduit, pour le canton de Genève, par quelque 90 millions de charges annuelles récurrentes.
- 2. Le vote par le Souverain d'un régime fédéral d'allocations familiales a pour conséquence, pour le seul canton de Genève en sa qualité d'employeur, de charges patronales d'environ 30 millions.
- 3. L'accord conclu entre le Conseil d'Etat et le Cartel devrait se traduire par des charges à hauteur de 80 millions.
- 4. Enfin, la récente acceptation par le peuple genevois de l'initiative sur les EMS aura pour conséquence une charge de l'ordre de 60 millions, selon les explications de vote du Conseil d'Etat aux citoyens.

Aussi, la question posée est d'une simplicité inquiétante :

Comment le Conseil d'Etat entend-il concrètement respecter ses objectifs de diminution des charges de 5% au cours de la présente législature, avec quelles décisions, quels effets sur d'autres secteurs de l'activité étatique, et avec quels délais de mise en œuvre ?

Par avance, je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.